

Contribution du SNESUP à l'étude d'impact du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche

3. A propos des méthodes pédagogiques

Doubler les étudiants en alternance

Démocratisation de l'enseignement supérieur par l'apprentissage : c'est faux ! Une étude du CEREQ de décembre 2010 montre qu'au contraire il aurait tendance à renforcer les inégalités sociales et de genre.

La démocratisation passe par des mesures pédagogiques qui supposent des moyens notablement renforcés, des aides financières pour les étudiants, bien plus conséquentes qu'actuellement (de type allocation d'autonomie), des dispositifs efficaces de rapprochement des universités et des écoles avec l'arrêt des facilités données aux écoles privées ou consulaires aux droits d'inscription prohibitifs.

Insertion professionnelle : l'apprentissage n'est pas la réponse appropriée à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. La multiplication des stages en entreprise, qui fournissent de la main d'oeuvre qualifiée à bas coût est au contraire un encouragement au non recrutement des diplômés (cette tendance atteint même les enseignants avec le stage en responsabilité désormais à mi-temps dans les masters de formation des enseignants).

Propositions du SNESUP :

Sur les questions d'alternance / apprentissage, il est nécessaire d'articuler les niveaux académique, régional et national : rôle du CNESER et du CSE au niveau national, rôle du CESER, des CRESE à créer au niveau régional...

Il faut développer la formation continue diplômante – au-delà du DIF – et VAE et adapter les conditions de formation à la situation des salariés.

Le numérique outil pédagogique

La mise à disposition de ressources numérique n'a pas à figurer dans un chapitre qui traite des « missions » du service public de l'ESR. C'est confondre missions et méthodes !

Propositions du SNESUP :

De façon générale, les EC ne sont pas ou peu formés en matière de pédagogie. Le droit effectif à la formation initiale et continue des EC est une revendication du SNESUP, avec, pour les actions de formation continue, reconnaissance dans les services d'enseignement.

En outre, en termes de pédagogies universitaires, se limiter à l'aspect pédagogies numériques est tout à fait réducteur. Le projet de loi va même plus loin, en ne considérant pratiquement que l'aspect mise en ligne de ressources numériques. Non seulement il s'agit d'une vision extrêmement restrictive des outils numériques et de la pédagogie, mais encore, cette pratique est un choix qui doit relever de la liberté pédagogique (sans compter que le respect de la législation en termes de droits d'auteur pour la mise en ligne des documents impose des contraintes fortes).

Le SNESUP est favorable à ce que la formation initiale et continue des enseignants du supérieur soit une mission des ESPE. Comme pour la formation initiale et continue des enseignants du primaire et du secondaire, cette réforme doit être menée dans la concertation en associant tous les acteurs très en amont de l'ouverture des formations.

Quant à la pédagogie dans l'ESR, il faut avoir une réflexion pédagogique et didactique permettant de prendre en compte :

- a) la représentation qu'ont les étudiants de leur discipline et/ou de leurs métiers futurs.
- b) l'articulation des programmes du secondaire et du supérieur. Si des changements importants lors du passage du secondaire au supérieur – notamment dans les contenus et les méthodes – sont nécessaires, cela ne doit pas entraîner de difficultés insurmontables pour les étudiants, et notamment ceux issus des filières technologiques et professionnelles.

Adapter les dispositifs pédagogiques : suppression des cours à effectifs pléthoriques, en première année notamment, petits groupes en TD, démarche par projets, réflexion sur les évaluations...

Développer des recherches en éducation notamment sur les obstacles rencontrés par les jeunes dans le passage second degré/enseignement supérieur et en didactique des disciplines dans le supérieur.